

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN**

**ARRÊTE DU MAIRE N° A2026_026
Portant réglementation circulation et stationnement lors des manifestations taurines
des 24, 25 et 26 juillet 2026**

Le Maire de Saint Césaire de Gauzignan (Gard),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code des assurances ;
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et suivants ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 18 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°030-2025-03-14-00006 du 14 mars 2025
Vu la demande formulée le 29/06/2026 par Madame Nina Brioni, secrétaire de l'association « Le Foyer des Amis » (siège social domicilié N°3 Place de la Mairie à Saint-Césaire-de-Gauzignan (30), qui sollicite l'autorisation d'organiser des manifestations taurines les 24, 25 et 26 juillet 2026, à l'occasion de la fête votive ;
Vu l'arrêté temporaire de circulation N°AL-2026-30-AT délivré par les services du Conseil Départemental - Unité Territoriale d'Alès, Gestionnaire de la Voirie Départementale, portant sur des mesures d'interdiction de circulation et de stationnement pour des manifestations taurines hors agglomération les 25 et 26 juillet 2026 ;

Considérant que les membres du bureau de l'association le « Foyer des Amis » doivent respecter les consignes présentes dans le Guide Pratique de sécurité à l'usage des collectivités et des organisateurs de fêtes traditionnelles ;

Considérant que l'association le Foyer des Amis s'est assurée de détenir l'ensemble des documents prérequis pour l'organisation de manifestations taurines auprès des manadiers.

Considérant L'association le « Foyer des amis » a indiqué avoir fait appel aux « Secouristes du sud », association agréée Sécurité Civile par la Préfecture du Gard pour assurer les urgences en cas d'accident ;

Considérant que les personnes qui assistent ou interviennent lors des manifestations taurines sont considérées comme prenant part à la fête de leur plein gré et y circulent à leurs risques ;

Considérant que le déroulement des manifestations taurines représente des risques manifestes d'accidents, il convient d'interdire provisoirement le stationnement et la circulation de tous les véhicules sur les tronçons de voirie empruntés pour le parcours des taureaux, en et hors agglomération.

ARRÊTE :

Article 1 :

L'association « Le Foyer des Amis » est autorisée sous sa responsabilité à organiser les manifestations taurines telles que décrites dans le programme établi et ci-dessous défini :

Parcours des manifestations taurines retenus :

- **Bandido du vendredi 24 juillet 2026 de 18h30 à 20h30** : Point de départ : Tombe Méjean située Chemin Communal dit « Chemin de Gauzignan », via la RD120 « Route des vins » avec un point d'arrivée au niveau du N°131 RD120 « Route de St Maurice » à Saint Césaire de Gauzignan.
 - **Course au plan du vendredi 24 juillet 2026 à 21h00** : lieu « enceinte barrières beaucairoises » mini stade derrière la salle polyvalente - chemin des écoliers.
 - **Abrivado Longue du samedi 25 juillet 2026 de 11h00 à 12h30** : Point de départ hors agglomération : Lieu-dit container de « Siétjou » à Martignarges via la D120 – Point d'arrivée : au N° 131 RD120 Route de St Maurice à St Césaire de Gauzignan.
 - **Bandido du samedi 25 juillet 2026 de 18h30 à 20h30** : Point de départ : Tombe Méjean située Chemin Communal dit « Chemin de Gauzignan », via la RD120 « Route des vins » avec un point d'arrivée au niveau du N°131 RD120 « Route de St Maurice » à Saint Césaire de Gauzignan.
 - **Course au plan du samedi 25 juillet 2026 à 21h00** : lieu « enceinte barrières beaucairoises » mini stade derrière la salle polyvalente - chemin des écoliers.
 - **Abrivado Longue du dimanche 26 juillet 2026 de 11h00 à 12h30** : Point de départ hors agglomération : Lieu-dit « Pont de Droude » RD 209 via la RD 120B « Route de Cruviers » pour rejoindre la RD120 « Route des Vins » avec une arrivée en agglomération au niveau du N°131 RD120 « Route de St Maurice » à Saint Césaire de Gauzignan.
 - **Bandido du dimanche 26 juillet 2026 de 18h30 à 20h30** : Point de départ : Tombe Méjean située Chemin Communal dit « Chemin de Gauzignan » via la RD120 « Route des vins » avec un point d'arrivée au niveau du N°131 RD120 « Route de St Maurice ».
- Des plans définissant les parcours sont annexés au présent arrêté.

Article 2

La circulation et le stationnement seront interdits les 24, 25 et 26 juillet 2026 aux heures indiquées sur les parcours mentionnés à l'article 1.

Les voiries énoncées ci-dessus seront fermées par des barrières pour en interdire l'accès, celles-ci devront être retirées après chacune des manifestations.

ARTICLE 3 :

L'association sera chargée d'informer la population, les riverains et les spectateurs en amont et sur le parcours de la manifestation par affichages, messages et avertisseurs sonores ;

Chaque lâcher de taureaux fera l'objet d'un avertissement sonore avant le début de la manifestation ainsi qu'à la fin.

Toute personne se trouvant sur le parcours précité sera considérée comme acceptant un risque consenti et ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement en cas d'accident. Les personnes qui désorganisent volontairement les manifestations taurines (« attrapaïres » notamment) sont considérés comme acceptant les risques encourus. Il en est de même pour les personnes qui viendraient à se trouver sur les parcours des taureaux. Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants afin qu'ils ne pénètrent pas sur le parcours.

ARTICLE 4 :

Les trois parkings municipaux devront être utilisés pour le stationnement des véhicules. L'association « Le Foyer des Amis » devra assurer le service d'ordre, installer la signalisation appropriée avant chaque lâcher de taureaux et assurer la surveillance du parcours et des carrefours.

ARTICLE 5 :

La présence d'une ambulance à charge et aux frais de l'Association « Le Foyer des Amis » est obligatoire lors de chaque manifestation taurine.

ARTICLE 6 :

L'association « Le Foyer des Amis », organisateur de la journée taurine devra présenter l'attestation de la souscription d'une police d'assurance comportant une clause garantissant les risques des spectacles et dégageant la responsabilité de la commune. Les manadiers retenus devront fournir une attestation d'assurance pour chaque cavalier ainsi qu'une attestation sanitaire pour le cheptel de la manade.

ARTICLE 7 :

Monsieur Frédéric GRAS, le Maire de Saint Césaire de Gauzignan ;
Monsieur Mathis RIOUST, Président de l'association « Le Foyer des Amis » ;
Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de Vézénobres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du 30.

Fait à Saint Césaire de Gauzignan, le 17/07/2026

Le Maire : Frédéric GRAS



*Monsieur le Maire : Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr*

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 030-213002405-20260717-A2026_026-AR

Cours Bandido

Vendredi 24 juillet 2026

à 18h30

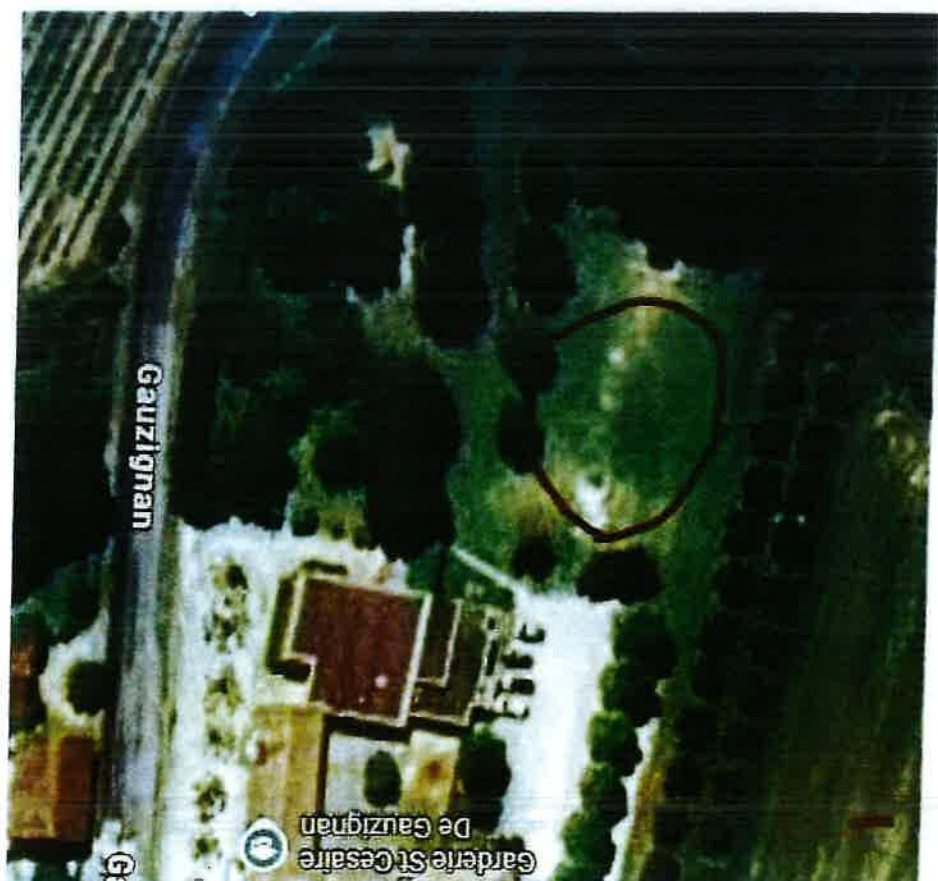
à

Samedi 25 juillet 2026

à 18h30



Emplacement de la course au Plan
du samedi 25 juillet 2026 à 21h00
mini stade Salle Polyvalente
"Guy Roussel"



n° 2026-026

* Départ.
Commune de Martignargues

St-Etienne

Lieu dit
St-Etienne

Pierre des
Combattants des
Droits
Martignargues

Chem du Clos de Droude

Moulin à Huile Parais

RD 120

La Condamine

PONT

Google Maps

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 030-213002405-20260717-A2026_026-AR

Les Campures

Arrivée

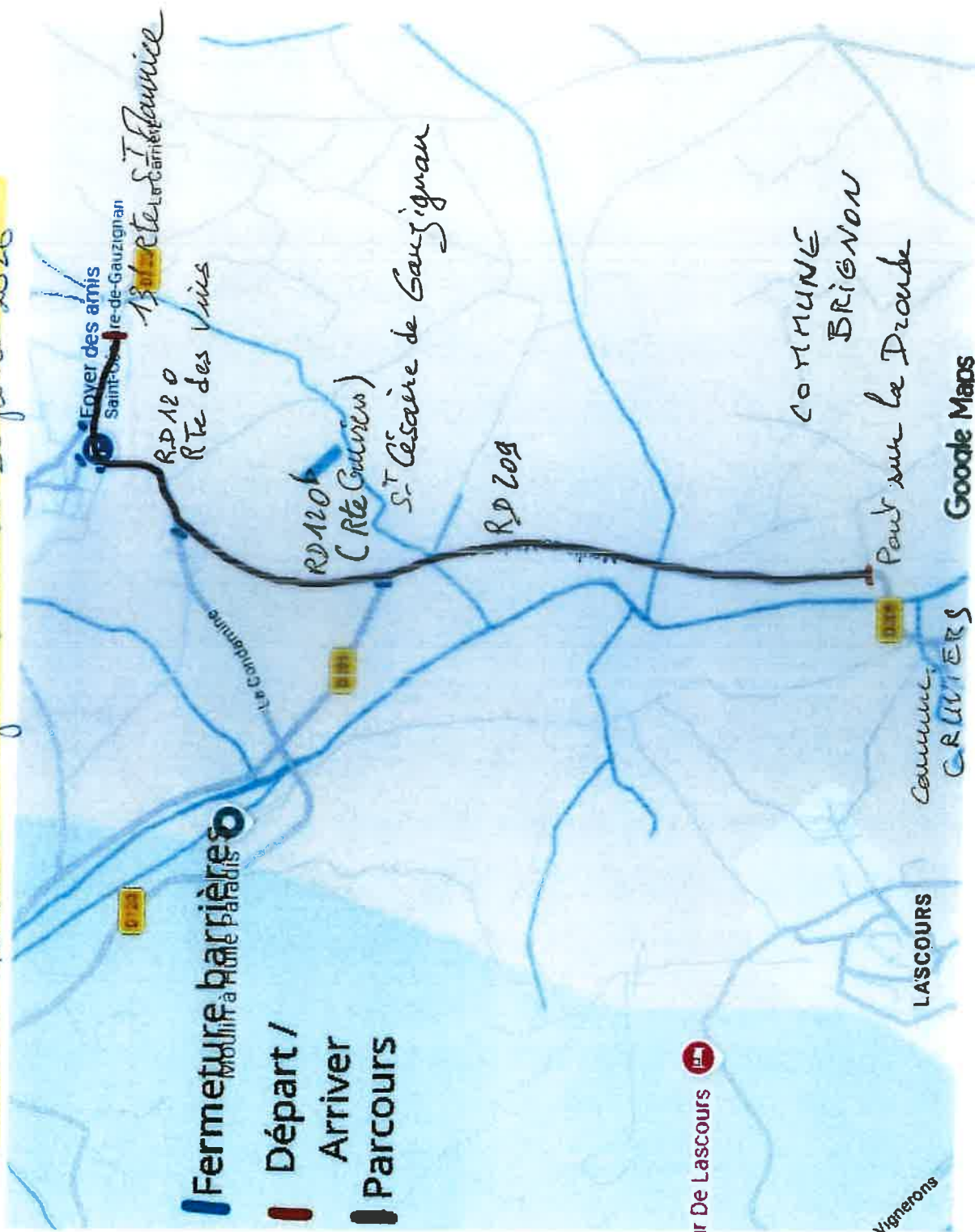
over des amis
Saint-Céaire-de-Gauzignan

131 Rte
de St Flavie

Parcours Abrivado "Longue" de Samedi 25 juillet 2026

11000-000

Parcours Abrivado "longue" dimanche 26 juillet 2026



ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE